

MANIFESTE POUR LE RHÔNE



PLATEFORME
NATURE ET PAYSAGE
— GENÈVE —

Sommaire

Contexte	2
Périmètre et protection	3
État actuel - constat	4
Réflexions autour du Rhône	6
Un écosystème sous pression	7
Objectifs opérationnels prioritaires	9
1. Produire de l'électricité grâce à un débit au fil de l'eau, sans éclusées	9
2. Modifier la gestion sédimentaire pour mettre fin aux vidanges et aux abaissements partiels	12
3. Favoriser des habitats naturels de qualité	14
4. Limiter les nouvelles infrastructures	16
5. Gérer l'accueil du public	18
6. Réduire les déchets sauvages, notamment les plastiques, dans l'eau et sur les rives du Rhône	20

À Genève, parmi les nombreux cours d'eau sillonnant le territoire, **le Rhône peut être considéré comme la « colonne vertébrale » de l'infrastructure écologique**, abritant à la fois des milieux aquatiques et terrestres tout au long de son parcours.

Mais dans un territoire cantonal soumis à une pression anthropique croissante, le rôle de ce fleuve pour la préservation de la biodiversité est menacé et **il est nécessaire de prendre des mesures** pour qu'il puisse assurer ses fonctions sur le long terme.

Contexte

C'est dans ce contexte cantonal particulier, alimenté également par le constat que la qualité biologique du Rhône n'est pas optimale, que les membres de la Plateforme Nature et Paysage Genève (PNPGE) se sont rassemblés autour d'un objectif commun : **préserver un Rhône vivant**.

Une large réflexion a été menée et a abouti à l'élaboration de 6 objectifs permettant de réduire les atteintes portées au Rhône, d'assurer la qualité et la quantité d'eau sur le long terme et de préserver la vitalité du fleuve et de ses berges, ainsi que ses valeurs naturelles et paysagères.

Certains objectifs de ce Manifeste avaient déjà été identifiés lors de l'élaboration du premier Manifeste de la PNPGE¹, en particulier l'objectif visant à « Produire de l'électricité grâce à un débit au fil de l'eau, sans écluse ». Les autres objectifs proposés dans le présent Manifeste pour le Rhône sont nécessaires pour que les usages du Rhône soient compatibles avec la conservation et l'amélioration de sa biodiversité et de ses paysages.

¹ Plateforme Nature et Paysage Genève (2019), Manifeste pour la nature et le paysage de Genève, 21 mesures prioritaires d'ici 2023. Lien direct : [pnpge.ch](https://www.pnpge.ch)

Périmètre et protections

Le Rhône et ses berges sont un secteur d'importance internationale et nationale pour l'hivernage des oiseaux d'eau et de migrateurs (site classé selon l'Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs (OROEM) et un site protégé par la convention de Ramsar¹ (1971) comprenant les vallons du Rhône, de l'Allondon et de la Laire).

De la ville à la frontière de Chancy, le Rhône est inscrit à l'Inventaire national des paysages, sites et monuments naturels (IFP) et est protégé par la Loi cantonale sur la protection générale des Rives du Rhône (LPRRhône, sur le même périmètre que l'IFP).

Au total, 12 réserves naturelles sont situées le long du Rhône² et 5 sites figurent à l'Annexe 1 de l'Ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (OBat).

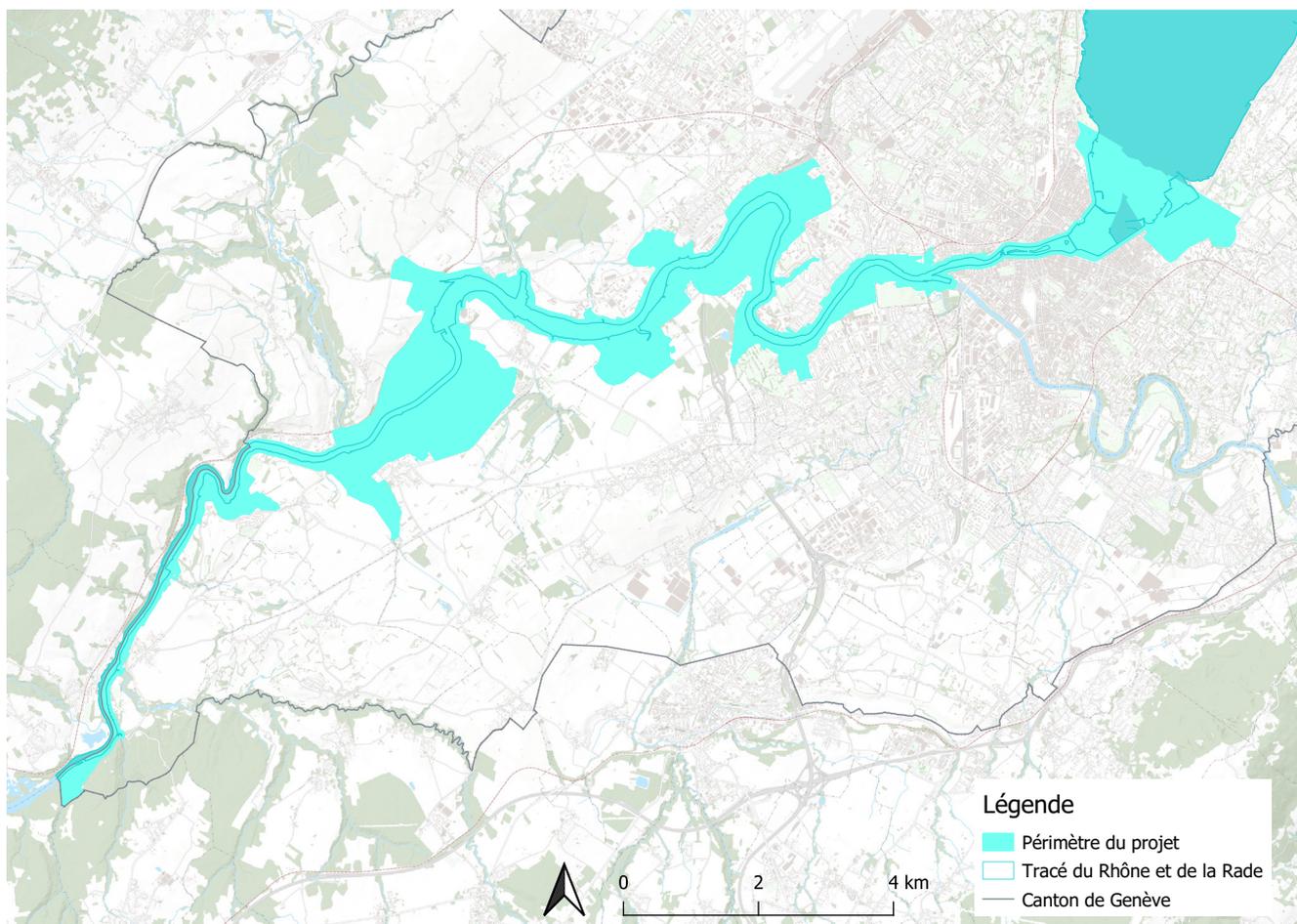
Ses rives constituent d'importants couloirs boisés, protégés par le cadastre forestier et la Loi sur les forêts (LForêts), contribuant à la régulation du climat, à la protection des sols, au délassement et à la santé humaine.

Le périmètre considéré par le présent Manifeste correspond au périmètre de l'IFP, à l'exception des vallons de l'Allondon et de la Laire, et a été prolongé jusqu'aux limites du périmètre de la Loi sur la protection générale des rives du lac (LPRLac).

Le Rhône du bassin transfrontalier genevois forme une unité paysagère du Léman jusqu'au Fort L'Ecluse. Aussi, au-delà du périmètre indiqué sur la carte de la page suivante, une gestion par bassin versant comprenant notamment la nappe du Rhône et l'ensemble de ses affluents nécessiterait une politique de restauration de la qualité de l'écosystème Rhône sur l'ensemble du canton et en coordination avec les départements français voisins.

1 La Convention de Ramsar a pour mission « La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

2 Office cantonal de l'agriculture et de la nature (2019), Nature – petit guide des réserves naturelles



Périmètre du Manifeste sur le Rhône - fond de plan : <https://ge.ch/sitg>

Etat actuel - constat

Le Rhône et ses berges constituent un élément marquant du paysage genevois et un habitat d'exception pour de nombreuses espèces, qu'elles soient aquatiques, terrestres ou aériennes. Cependant, malgré une qualité chimique de l'eau satisfaisante, la qualité biologique du Rhône témoigne du manque de fonctionnalité des écosystèmes selon l'OCEau¹.

L'étude menée par l'OCEau prend en compte la macrofaune benthique et montre en effet que l'état des populations est fortement dégradé, avec des résultats médiocres pour chacune des stations évaluées. En plus d'être faible, la diversité faunistique de ces invertébrés est également composée de taxons qui sont majoritairement polluo-tolérants à très polluo-tolérants. Selon l'étude toujours, l'explication de cette faible diversité ne serait pas liée à la qualité de l'eau (qui impacterait également d'autres organismes étudiés) mais à un « problème de qualité (diversité) des habitats », lié principalement au régime d'éclusées.

1 Office cantonal de l'eau (2021), Étude de la qualité des rivières genevoises Secteur : Rhône/Arve Etat 2020 et évolution depuis 2014

L'étude menée par le bureau Teleos¹, qui a effectué un échantillonnage standardisé sur le Rhône en aval du Léman pour inventorier les espèces de poissons présentes, met en lumière, quant à elle, l'absence de 6 espèces indigènes typiques sur les 17 attendues. Elle conclut par le constat suivant : « Le Rhône en amont du barrage de Verbois est la zone à barbeau la plus déficitaire jamais pêchée parmi 6 grands cours d'eau français (Doubs, Allan, Loire, Yonne, Armançon et Serein) ».

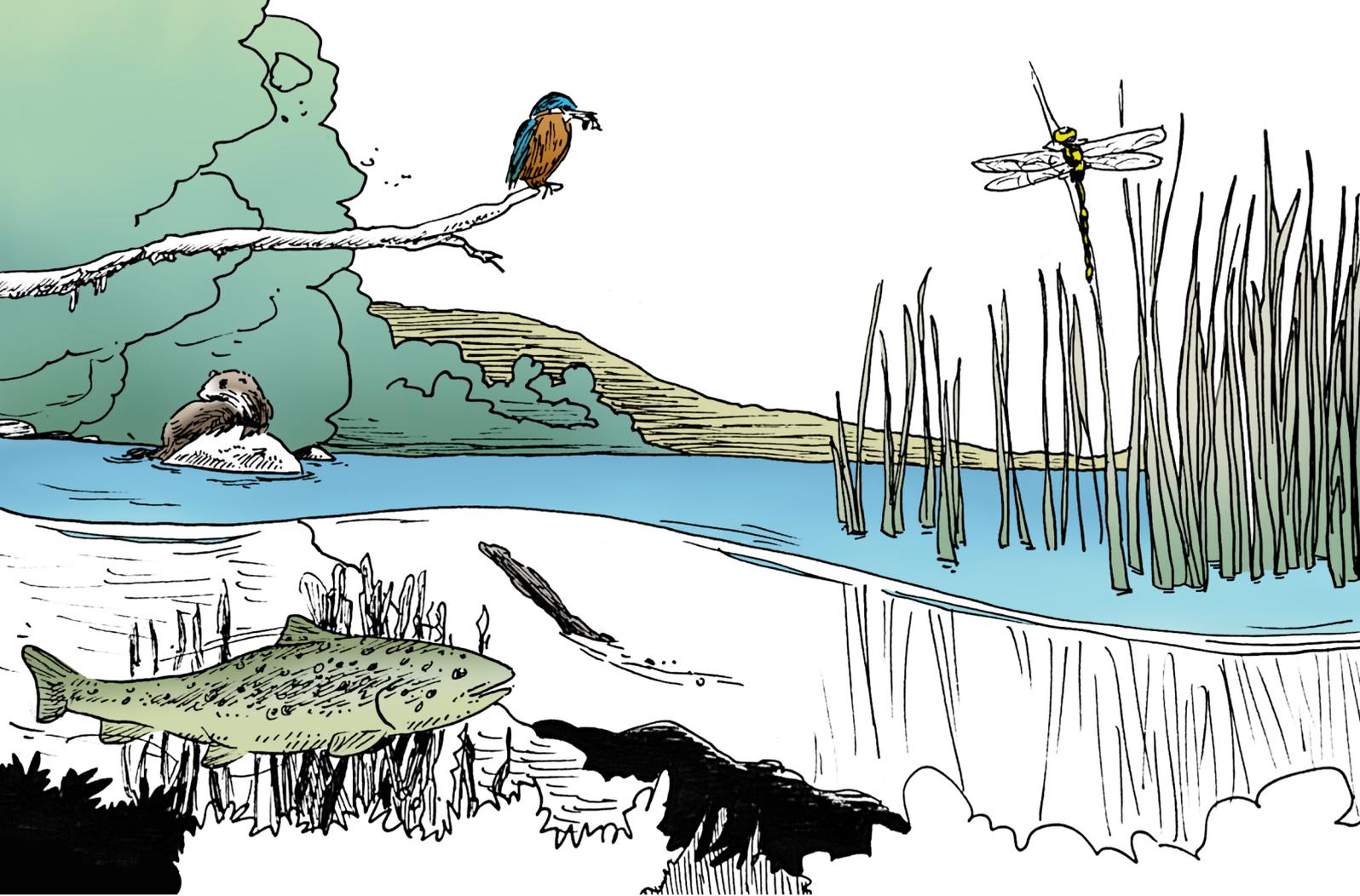
La faible diversité spécifique (de poissons et d'invertébrés), ainsi que le manque de biomasse piscicole² se répercutent sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, empêchant donc certaines espèces de s'établir sur le long terme. Cette problématique, connue depuis de nombreuses années, doit être résolue de manière à éviter l'extinction d'autres espèces.

Rappelons également qu'environ 80% de la faune profite du crépuscule ou de l'obscurité pour se déplacer, se nourrir ou encore échapper aux prédateurs. Excepté au centre-ville et aux abords des infrastructures implantées sur ses berges, une grande partie du Rhône genevois est encore préservée de la pollution lumineuse qui fragmente l'habitat des animaux nocturnes. Préserver la trame noire, qui constitue la continuité des zones obscures indispensables aux espèces lucifuges, est un enjeu fondamental pour la biodiversité le long du Rhône.

Malgré les atteintes mentionnées, le potentiel d'accueil pour des espèces animales et végétales du Rhône reste très élevé. En effet, un Rhône plus vivant permettrait aux espèces sensibles d'invertébrés aquatiques (éphémères, plécoptères et trichoptères) d'atteindre une biomasse nettement plus importante. Ces espèces constituant la base de la chaîne alimentaire, leur présence en nombre permettrait alors le développement naturel de l'ensemble des populations piscicoles dont pourraient bénéficier à leur tour diverses espèces piscivores, comme le héron pourpré par exemple. Le Rhône pourrait également abriter durablement des loutres, qui n'arrivent actuellement pas à s'installer sur le fleuve par manque de nourriture, malgré des passages avérés sur le territoire genevois.

1 Teleos (2018), Diagnose pisciaire du Rhône genevois en amont de Verbois

2 Teleos (2021), Diagnose pisciaire du Rhône genevois



Réflexions autour du Rhône

Le fleuve et son bassin versant forment un espace stratégique pour l'agglomération. La diversité et l'ampleur des usages, issus d'intérêts divers, ont de fait des impacts sur le Rhône et sur l'ensemble des milieux dont sa qualité dépend.

Ce constat a mené à divers efforts de planification au niveau cantonal. Dans les faits, le Rhône est compris dans le SPAGE Lac – Rhône – Arve (Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux), adopté par le Conseil d'Etat le 8 octobre 2014. Le SPAGE Lac – Rhône – Arve est un outil destiné à planifier la gestion intégrée des eaux par bassin versant. Le PREE Rhône (Plan Régional d'Evacuation des Eaux), quant à lui, a été développé entre 2012 et 2016 pour harmoniser les mesures de gestion, d'évacuation et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales au sein d'un bassin versant hydrologique.

De plus, différentes initiatives menées par des groupements d'acteurs ont vu le jour, comme le projet d' « Observatoire du Rhône » porté par l'Office cantonal de l'eau (OCEau), l'Office cantonal de la nature et de l'agriculture (OCAN) et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA). De ce projet est née

la proposition de créer le groupe « GE-Paysage Rhône » qui prévoit, entre autres, l'organisation de différentes actions de sensibilisation.

Des initiatives populaires émergent également ces dernières années, comme l'Initiative pour l'Avenir des Grands Fleuves (IAGF) ou encore l'Appel du Rhône, une mobilisation citoyenne, populaire et transnationale pour la reconnaissance d'une personnalité juridique du Rhône. Ces démarches démontrent la forte préoccupation des citoyennes et citoyens pour l'environnement en général et une volonté de proposer des améliorations importantes au modèle de gestion actuel.

Un écosystème sous pression

Malgré les efforts de planification, les diverses initiatives et les nombreuses dispositions légales, tant internationales que nationales et cantonales, visant à la protection de l'écosystème du Rhône, le fleuve est menacé par l'intérêt de multiples parties prenantes.

Soumis à la fréquentation de différents publics (personnes se promenant, se baignant, pêchant...), le fleuve sert aussi d'axe pour le tourisme fluvial et le transport. Des sites industriels (Bois-de-Bay, Cheneviers, Firmenich, Givaudan, etc.) sont situés le long du Rhône et empiètent sur ses berges.

Situé au point bas des bassins versants, le Rhône réceptionne les eaux claires, les eaux sortant des STEP, les eaux ruisselant des surfaces agricoles avoisinantes, ou encore celles percolant au travers de terres polluées situées sur ses rives.

Le Rhône est aussi utilisé pour la production énergétique (hydroélectricité, hydrothermie), avec trois barrages et un système de production d'énergie hydroélectrique qui a directement et indirectement, par le biais des éclusées, des conséquences néfastes sur l'équilibre naturel du fleuve.

Au cœur d'un territoire contraint, caractérisé par une forte expansion économique et démographique, l'écosystème du Rhône subit une lourde pression. Qu'il s'agisse de projets territoriaux liés aux infrastructures de transports ou de production énergétique, de chemins pédestres, de nouvelles passerelles ou de quais pour des loisirs aquatiques, cette pression sur les milieux naturels augmente dangereusement.

Parmi les projets de développement urbain ou industriel le long du Rhône, nous pouvons citer de manière non exhaustive 5 projets d'envergure, dont les impacts sont précisés dans le tableau suivant :

	Brève description	Impacts potentiels
GéniLac	Installation hydrothermique de production de chaleur en hiver et de froid en été, prélevant de l'eau dans les profondeurs du lac pour la rejeter plus chaude ou plus froide dans le Rhône et l'Arve.	La température de l'eau du Rhône est modifiée, particulièrement à son point de rejet. Les infrastructures de connexion au réseau GéniLac dénaturent le fond du Léman et du Rhône.
Conflan	Projet de barrage hydroélectrique franco-suisse « au fil de l'eau », à la hauteur de Pougny (FR) à l'aval de Chancy.	La création d'un nouveau barrage sur le Rhône sera un frein supplémentaire au déplacement des espèces aquatiques. La température de l'eau se réchauffera dans la retenue, ce qui diminuera l'oxygène disponible. De précieux milieux naturels, comme l'embouchure de l'Annaz, seront détruits. Des accès routiers devront être créés, notamment au pied de la réserve naturelle du Vallon de Longet, engendrant des impacts sur la fonctionnalité de l'infrastructure écologique.
Passerelle des Evaux	Passerelle piétonne et cycles qui prévoit de relier le parc des Evaux à Aire pour permettre le franchissement du Rhône entre la passerelle du Lignon et le pont Butin.	Le principal impact sera l'augmentation de la fréquentation à proximité des milieux prioritaires, encore préservés, situés aux abords des Evaux et du Bois des Mouilles. Le risque de péjorer la trame noire qui est fonctionnelle à cet endroit existe également. Les emprises de chantier affecteront directement la forêt sur les berges du Rhône.
Jonction autoroutière de Vernier Sud	Projet d'élargissement de l'autoroute et de nouvelle sortie autoroutière, avec construction d'un nouveau pont, situé en rive droite à la hauteur du pont d'Aigues-Vertes, visant à permettre aux automobilistes pendulaires en provenance de la rive gauche d'atteindre la ZIMEYSA sans traverser la localité de Vernier.	Ce projet implique la disparition de plusieurs hectares de milieux naturels, dont un site prioritaire pour les reptiles. La nouvelle construction viendrait interrompre les derniers maillons fonctionnels de la continuité biologique en rive droite, amènerait de la lumière, du bruit et de la pollution. Une phase chantier de plusieurs années, avec la création d'accès provisoires aux camions et engins de chantier, perturberait fortement l'équilibre naturel déjà précaire de ce site. Une pesée d'intérêts entre l'intérêt public lié au transport individuel motorisé et l'intérêt public lié au climat et à la protection de la biodiversité devra impérativement se faire.
Porteous	Réhabilitation de l'ancienne station d'épuration par l'association Porteous (en cours de développement).	Il existe un risque de surfréquentation des lieux, ainsi qu'une rupture de la trame noire par la création de nouveaux dispositifs d'éclairage.

Afin de « préserver un Rhône vivant »,
les membres de la PNPGE
se sont accordés sur
6 objectifs opérationnels prioritaires.

1. Produire de l'électricité grâce à un débit au fil de l'eau, sans éclusées

Le débit du Rhône peut varier chaque jour entre 80 m³/s et 550 m³/s, imposant ainsi de fortes modifications des conditions d'écoulement (phénomène d'éclusée). Ces pratiques visent à augmenter la rentabilité des barrages, mais n'ont aucun impact sur la quantité totale d'énergie produite par le Rhône.

Les changements brutaux des conditions hydrauliques induits par les éclusées perturbent fortement les milieux naturels et les espèces qui y sont associées. En effet, les variations ne laissent pas le temps à de nombreuses espèces de s'adapter et d'accomplir leur cycle vital. En observant les berges, on constate que la végétation alluviale typique ne trouve pas les conditions nécessaires à son développement. Or, cette végétation a un rôle capital à jouer pour la diversité des espèces, tant aquatiques que terrestres ou aériennes.

Plus concrètement, la faune aquatique qui est dérangée par ces variations hydrauliques doit sans cesse se déplacer pour trouver des habitats qui lui sont favorables. De plus, les organismes se déplaçant lentement se trouvent constamment menacés d'être soit exondés sur les berges (baisse du débit), soit emportés par le courant (hausse de débit). Les modifications de débit ont également des impacts identifiés sur la température de l'eau et perturbent la fraie des poissons.

À la suite d'une étude pour évaluer l'impact des éclusées¹, les autorités ont annoncé en 2023 l'application d'une série de mesures de protection. Ces dernières visent à atténuer les effets des éclusées sur la faune aquatique. Elles consistent principalement à rehausser le débit minimal hivernal et à réduire l'amplitude entre les débits minimum et maximum durant le printemps. Il est prévu que cette gestion soit maintenue pendant une période de 5 ans, puis qu'un protocole de gestion plus écologique soit mis en place pendant 5 années supplémentaires. Un suivi biologique a été mis en place dès 2024 pour évaluer les effets des modes de gestion pendant 10 ans.

Compte tenu des nombreuses pressions d'usages sur le fleuve, ainsi que de l'impact du changement climatique, ces mesures ne constituent qu'un engagement partiel en faveur de l'environnement. De plus, le délai de 10 ans avant la publication des résultats des modes de gestion ne prend pas en compte l'urgence qui caractérise l'effondrement des populations piscicoles en Suisse^{2, 3}. Enfin, les opportunités de renaturation sont fortement limitées par les éclusées (voir objectif 3) car il serait contreproductif de créer un écosystème favorable aux espèces aquatiques qui s'exonderait lors des baisses de débit.

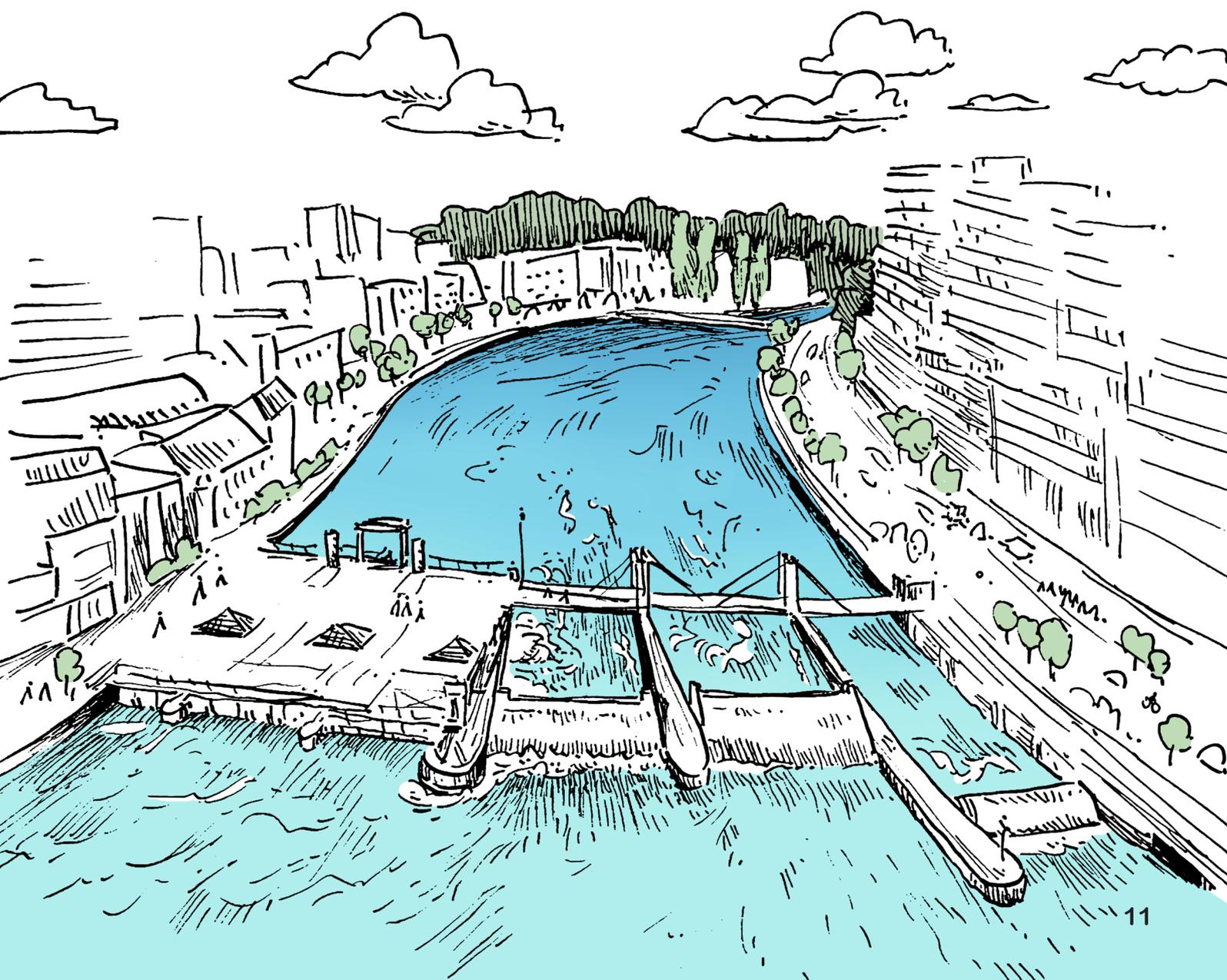
Notre contribution : Pour rendre attentifs les autorités et le public aux dommages causés par les éclusées du Rhône sur les écosystèmes aquatiques, la Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises (FSPG) a lancé début 2018 une pétition pour réclamer l'arrêt de cette méthode de gestion à Genève. L'Etat n'a pas répondu formellement à cette pétition. Malgré les communications de Monsieur le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers en faveur de l'arrêt des éclusées, cette solution n'est actuellement pas envisagée.

1 Biol conseils & AquaVision Engineering (2020), Assainissement des éclusées du Rhône genevois, Etude de variantes d'assainissement et aménagement d'habitats-relais

2 Eawag et OFEV (2004), Projet « Réseau suisse poissons en diminution » ou « Fisch+netz »

3 Brodersen & al (2023), Inventaire achevé de la diversité de poissons des rivières suisses

Nos attentes : Afin de rendre au Rhône son dynamisme fluvial et une réelle capacité d'accueil pour les organismes aquatiques et rivulaires, les éclusées doivent être stoppées définitivement, au profit d'une gestion hydroélectrique au fil de l'eau, plus appropriée.



2. Modifier la gestion sédimentaire pour mettre fin aux vidanges et aux abaissements partiels

L'Arve charrie chaque année 680'000 tonnes de sédiments dans le Rhône genevois. Une partie des sédiments se dépose dans les retenues de Verbois et de Chancy-Pougny, ainsi que dans des tronçons préférentiels de sédimentation, dont la partie aval de l'Arve à la Jonction. Étant donné que cette sédimentation augmente les dangers d'inondation en cas de crue, des vidanges et des abaissements partiels de barrage sont réalisés périodiquement.

Lors des abaissements-vidanges, les berges sont mises à sec, ce qui ne laisse aucune chance de survie aux organismes aquatiques. Dans le centre du cours d'eau, la qualité de l'eau est dégradée par les sédiments mis en suspension. Pour les oiseaux associés à l'écosystème Rhône, la modification soudaine du niveau d'eau entraîne la destruction partielle des nids, et l'affaiblissement des juvéniles¹.

Malgré un nouveau protocole de gestion sédimentaire prenant en compte les aspects environnementaux, l'écosystème du Rhône est ainsi détruit tous les trois à quatre ans. Comme le documentent les études réalisées par HEPIA², la biomasse piscicole (poids total des poissons présents) chute après l'abaissement-vidange. Les années qui suivent l'opération, la biomasse piscicole augmente mais n'a pas le temps de se reconstituer avant l'arrivée d'une nouvelle vidange. Selon d'autres études réalisées, l'addition des éclusées et des abaissements-vidanges suffit à expliquer les déficits piscicoles constatés dans le Rhône genevois³.

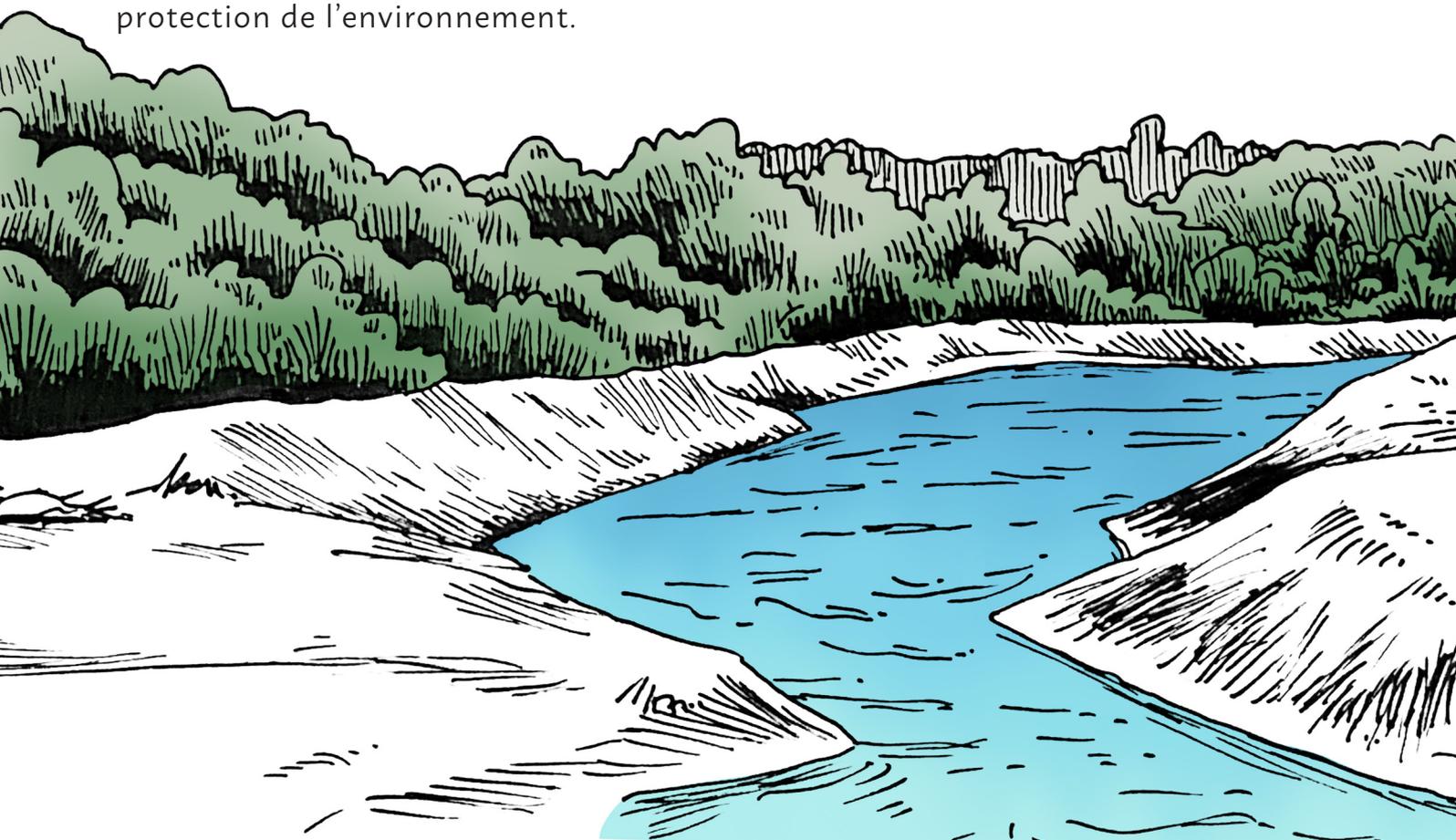
Un arrêt simple des opérations de gestion sédimentaire a déjà été testé entre 2002 et 2012. Malgré une amélioration nette des populations piscicoles, ce mode de gestion simple n'est pas envisageable sur le long terme. En effet, les risques d'inondation des quartiers de la Jonction augmenteront si aucune mesure complémentaire n'est mise en place. Toutefois, en étanchéifiant les points sensibles de la Jonction, il serait possible d'arrêter les opérations sédimentaires. En outre, les crues de l'Arve de 2015 et 2023 ont permis d'identifier précisément les zones inondables à sécuriser (OCEau, 2024)⁴.

1 Bio'l'Eau Sàrl (2021), Abaissement partiel 2021 de la retenue de Verbois – Suivi des roselières et de l'avifaune. Bernex
2 David Grimardias, Antoine Polblanc & Franck Cattaneo (2022), Impacts de l'abaissement partiel 2021 de la retenue de Verbois sur le peuplement piscicole, biomasse piscicole et comportement individuel
3 Teleos (2021), Diagnose pisciaire du Rhône genevois
4 OCEau (2024), Crue de L'Arve – Novembre 2023, Analyse, bilan et perspectives

Il est donc hautement prioritaire d'élaborer les mesures techniquement possibles (et économiquement supportables) pour protéger les biens et les personnes, puis de les mettre en oeuvre. Ainsi, on pourrait envisager de réduire, puis arrêter les opérations sédimentaires. Avec cette gestion, la production électrique pourrait coïncider avec la protection des biens et des personnes, ainsi qu'avec la préservation des écosystèmes.

Notre contribution : Depuis les effets constatés des vidanges, la FSPG et le WWF Genève militent pour un arrêt de cette pratique. Les membres présents à la Commission de la Pêche¹ ainsi qu'à la Commission Rhône-Arve ont exigé des mesures de minimisation et de compensation pour les abaissements-vidanges effectués entre 2016 et 2026. Une mesure de minimisation n'a pas été réalisée en 2021 et plusieurs mesures de compensation n'ont toujours pas été mises en place.

Nos attentes : Sur le court terme, les mesures de minimisation et de compensation prévues doivent être mises en place pour l'abaissement-vidange 2025. Sur le long terme, des solutions durables pour l'arrêt des abaissements-vidanges doivent être appliquées. Il pourrait s'agir de la sécurisation des biens et des habitants en cas de crue par l'étanchéification des caves à la Jonction, ou encore d'une gestion des sédiments par des bassins d'expansion de crues dans la Plaine de l'Arve. Indépendamment des études qui paraîtront sur la future gestion sédimentaire, un prolongement de l'état actuel n'est pas envisageable du point de vue de la protection de l'environnement.



¹ Organes consultatifs qui travaillent comme groupes d'experts afin de conseiller le Département du Territoire (DT) pour la gestion des milieux aquatiques et de la pêche à Genève (Commission de la pêche) et pour la planification et la gestion des barrages pour (Commission consultative pour la gestion du Rhône et de l'Arve).

3. Favoriser des habitats naturels de qualité

Comme décrit précédemment, les éclusées engendrent des variations régulières du niveau d'eau dans le Rhône, empêchant la création ou le développement d'habitats proches des berges. Par conséquent, la renaturation du Rhône et de ses berges restera au point mort aussi longtemps que la pratique des éclusées sera maintenue. En effet, il est inutile de favoriser le maintien, voire le retour de la faune aquatique si elle est régulièrement impactée par les éclusées.

Malgré la présence de roselières dans les courbes de remous, les habitats du Rhône sont uniformisés. Pour rendre l'écosystème fonctionnel, de nombreux aménagements pourraient être effectués. Une quarantaine de projets déjà identifiés sont détaillés dans le rapport du Groupe d'Experts pour le Rhône¹ (GEPRHO). Les projets identifient des renaturations d'embouchure des nants afin de créer des zones d'échanges entre le Rhône et ses milieux annexes. Des créations de roselières sont également proposées, ainsi que la réalisation de bras morts (lônes). Selon l'étude réalisée, les mesures permettront une augmentation globale de la biodiversité en bénéficiant à la flore et à tout l'ensemble des groupes faunistiques.

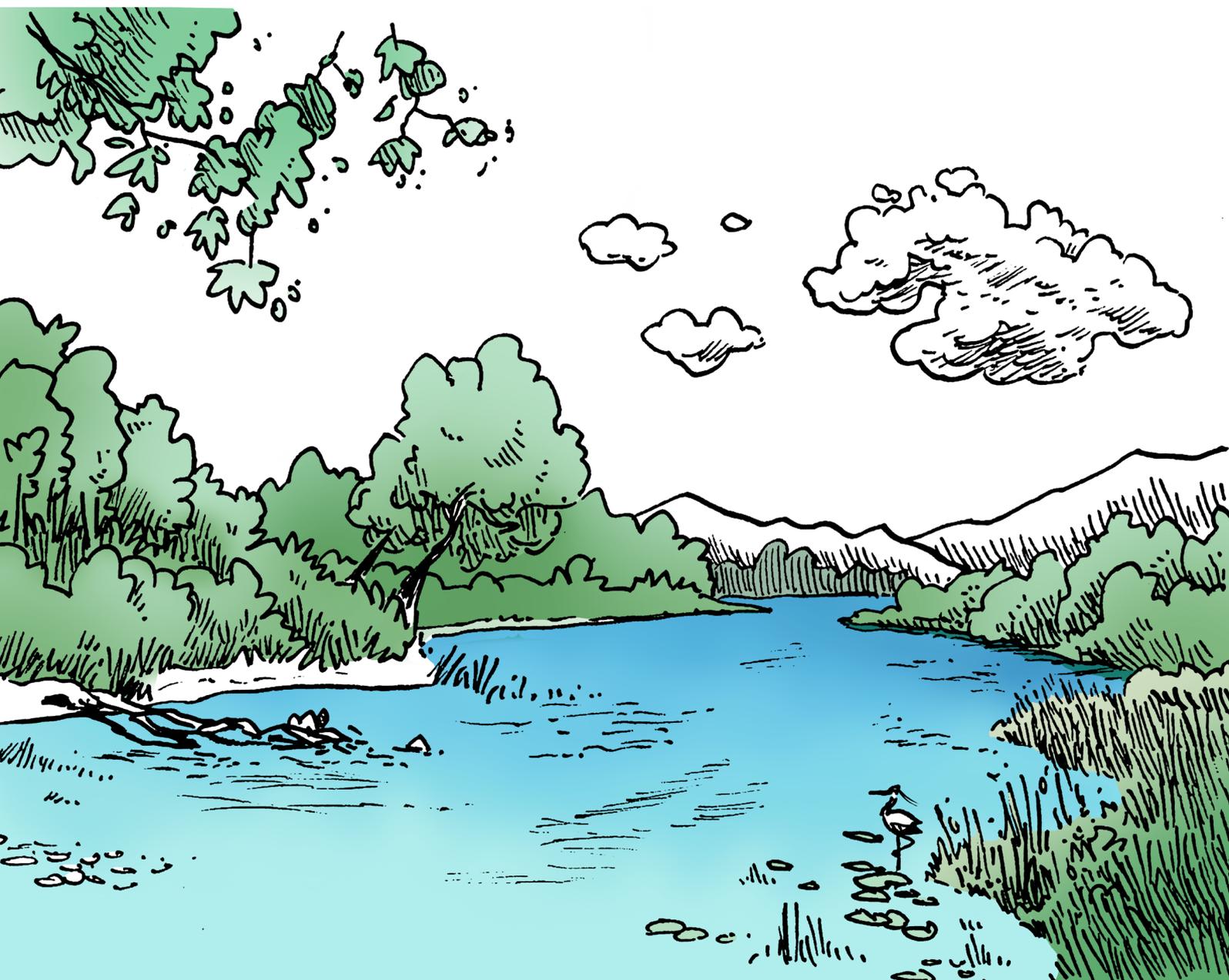
La rivière de contournement de Verbois doit également être intégrée au programme de renaturation. Ce projet est complémentaire au GEPRHO et a pour but principal de favoriser la migration piscicole à travers le barrage. Il est constitué d'une rivière en rive droite qui permettrait de connecter l'amont avec l'aval du barrage. En plus des bénéfices liés à la migration piscicole, la rivière représente un potentiel de renaturation unique pour le canton. Elle créerait un milieu aquatique dynamique, ainsi que de nombreuses connexions avec les milieux naturels adjacents (Teppes de Verbois).

Notre contribution : Plusieurs associations de la PNPGE (Pro Natura Genève, le KARCH, le GOBG, etc.) sont consultées pour des projets de gestion de milieux situés le long du Rhône. Certaines associations organisent également des arrachages de plantes invasives le long des berges.

La FSPG, Pro Natura Genève et le WWF Genève militent pour la diversification des milieux naturels du Rhône, en soutenant des projets de renaturation qu'ils préavisent dans les différentes Commissions officielles de l'Etat dans lesquelles elles siègent et au sein du Fonds Vital des SIG.

¹ ECOTEC (2018), Groupe d'experts pour le Rhône (GEPRHO), Etat cible du Rhône et de l'Arve genevois – Approche méthodologique proposée

Nos attentes : La réalisation de mesures de revitalisation doit être accélérée, en se basant sur celles déjà identifiées par le GEPRHO et en tenant compte d'autres groupes d'espèces potentiellement présents sur les berges. Les mesures doivent être repensées, si nécessaire. L'entretien des roselières déjà établies doit être fait, voire adapté. Il faut laisser se développer une ripisylve suffisante et la dynamique naturelle de boisement. Le projet de rivière de contournement de Verbois doit être réalisé à court terme, en synergie avec l'assainissement de la migration piscicole.



4. Limiter les nouvelles infrastructures

Genève est un territoire fortement urbanisé et continue à être le centre économique de la région transfrontalière. A l'instar de la Stratégie biodiversité 2030 de Genève, il devient urgent de concilier développement territorial et préservation de la biodiversité. Or, cette conciliation touche à ses limites et l'infrastructure humaine grandit au détriment de la biodiversité. A Genève, il est primordial de se poser la question de la pertinence de certaines infrastructures, au regard de leurs apports pour la population et du respect des limites planétaires.

La PNPGE ne remet pas en cause chaque nouvelle infrastructure améliorant la qualité de vie des Genevoises et des Genevois. Par contre, elle estime qu'il est grand temps de dépasser la simple minimisation de leurs impacts par des mesures de compensation. L'étude d'impact environnemental (EIE) est un outil qui ne suffit plus pour justifier la réalisation d'un projet.

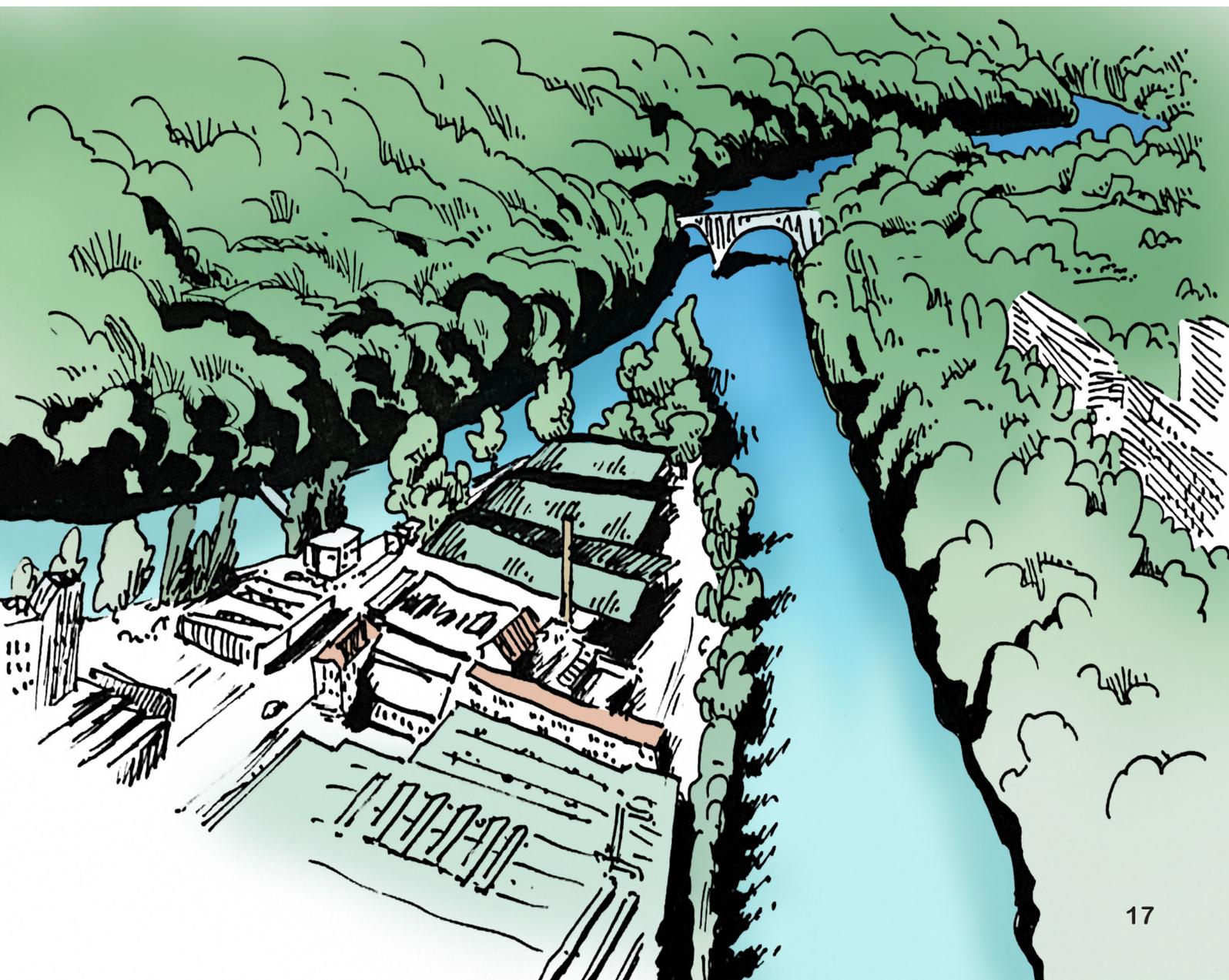
La question de la pertinence d'une nouvelle infrastructure doit être au cœur des décisions, d'autant plus quand ce développement territorial touche de près ou de loin le Rhône et ses berges, squelette d'importance de l'infrastructure écologique de la région.

La PNPGE milite donc pour de nouvelles infrastructures apportant une réelle plus-value pour la biodiversité. Dans le cas où un projet ne présenterait aucun bénéfice pour la biodiversité, le principe de compensation ne suffirait plus pour justifier sa construction.

Les infrastructures mentionnées au chapitre « Un écosystème sous pression » sont des exemples d'infrastructures actuellement discutées au niveau politique, ou déjà en étude en vue d'une mise en œuvre prochaine.

Notre contribution : Nos associations se mettent à disposition des élues et des élus, de l'administration et de la population pour apporter une expertise et une meilleure compréhension des enjeux en lien avec la biodiversité du Rhône, ainsi qu'une force de proposition pour le développement de projets alternatifs en faveur de la nature. A titre d'exemple, le CCO-Genève œuvre pour restaurer les corridors noirs, dont le corridor prioritaire formé par le Rhône. Certaines associations membres de la PNPGE se mobiliseront pour s'opposer à la construction d'infrastructures n'apportant aucune plus-value pour la biodiversité (recours, référendum, etc.).

Nos attentes : Aucune nouvelle infrastructure d'envergure ne doit être réalisée à proximité immédiate du Rhône et de ses berges, si elle ne peut apporter la moindre plus-value pour la biodiversité.



5. Gérer l'accueil du public

Les activités de loisirs en nature se sont multipliées ces dernières années, en particulier aux abords des cours d'eau durant la période estivale, avec comme risque une fréquentation très élevée susceptible de générer des dégradations irréversibles des milieux naturels. Des activités comme la descente du Rhône par diverses embarcations ou le VTT sur les berges augmentent considérablement la pression sur les écosystèmes aquatiques et terrestres du fleuve, dont le dérangement de la faune. Les activités nautiques telles que le paddle ou le canoé permettent l'accès aux lagunes, qui doivent impérativement être mieux protégées.

Afin de permettre au public une immersion dans la nature sauvage tout en préservant les zones sensibles pour la faune et la flore, il est fondamental d'anticiper l'intensification des usages de loisirs et de mettre en place une gestion maîtrisée de l'accueil du public. Une planification des usages, avec une étude de la fréquentation accompagnée d'actions de sensibilisation, est absolument nécessaire. Il est également essentiel de prêter une attention particulière aux zones les plus sensibles et précieuses, ainsi qu'aux milieux renaturés pour qu'ils restent en partie inaccessibles.

Dans le but de préserver le Rhône et ses berges des atteintes à la biodiversité et au paysage, il est nécessaire et urgent de renforcer la protection des écosystèmes naturels ainsi que de limiter un maximum les nouvelles infrastructures.

Notre contribution : Plusieurs associations membres de la PNPGE sont spécialisées dans l'éducation à l'environnement, comme la Libellule, le WWF Genève, Pro Natura Genève et l'Association pour la Sauvegarde du Léman. Un support de sensibilisation à destination des usagers des embarcations légères sur le Rhône (bouées, paddles, canoés et autres) pourrait être développé en coordination avec les autorités.

Nos attentes : Une stratégie de gestion du public et de la sensibilisation est à mettre en place dans des lieux-clés tels que places de pique-nique et parking, avec mention des limites et interdictions d'accès depuis l'eau et la terre. Avec la participation des acteurs concernés et avec l'aide d'organisations actives dans la sensibilisation du public, l'encouragement des adeptes des activités sportives à adopter des comportements adéquats en nature doit être promu (Association Nature et Loisirs, etc.). Il serait opportun d'installer des aménagements pour interdire l'accès depuis le Rhône à certaines lagunes sensibles (panneaux de mise à ban, pieux directement installés dans le Rhône et/ou bouées jaunes).



6. Réduire les déchets sauvages, notamment les plastiques, dans l'eau et sur les rives du Rhône

Les déchets liés à l'activité humaine finissent trop souvent leur cycle de vie dans l'eau, portés par le ruissellement des eaux de surface, par l'effet du vent, via les rejets des STEP ou abandonnés par les personnes fréquentant les rives du Rhône et du Léman et de leurs affluents. Parmi ces déchets, le plastique occupe une place prépondérante qui constitue un des enjeux environnementaux majeurs du XXI^e siècle. La région lémanique n'échappe pas aux problèmes que posent sa fabrication, le fait qu'il ne soit pas biodégradable, son accumulation dans les milieux naturels et anthropiques et les impacts écologiques induits par sa fragmentation.

Une modélisation de l'ASL¹ montre que près de 100 tonnes de plastique entrent dans le Léman chaque année. D'autre part, sur la base de l'étude menée par l'EPFL en 2014, on peut estimer que 10% de ces déchets plastiques continuent leur route dans le Rhône aval, soit près de 10 tonnes par année.

De plus, sur la base de données disponibles provenant d'études pour la Suisse, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) estime que, chaque année, environ 14'000 tonnes de macroplastiques et de microplastiques sont rejetées dans les sols, les eaux de surface et leurs sédiments. La plus grande partie de cet apport de matières plastiques provient de l'abrasion des pneus (environ 8'900 tonnes).

Afin de réduire cette pollution sur les berges et dans les eaux du Rhône, des actions doivent être menées en amont et aux abords directs du fleuve afin de préserver la faune, la flore et la qualité de l'eau du Rhône.

Notre contribution : L'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) prévient une partie des pollutions liées aux déchets sauvages, notamment les plastiques, par ses actions de nettoyage, telles que Net'Léman et celles organisées par la société civile avec l'aide de son App Net'Léman (outil de science participative). Le WWF Genève a financé une étude sur les microplastiques du Seujet à la Méditerranée réalisée par l'association Precious Plastic Lemman.

Les études menées par l'ASL (Pla'Stock et Léman Plastic Action) permettent d'affiner les connaissances sur les flux des macro et microplastiques présents dans les eaux et sur les berges de la région et proposent des pistes pour minimiser ces sources de pollution.

1 Léman Plastic Action. ASL, EA (2024). Voir revue Lémaniques de l'ASL n° 132. www.asleman.org

Enfin, les campagnes de sensibilisation menées par l'ASL ont pour ambition d'augmenter la prise de conscience des politiques, gestionnaires, entreprises et du grand public sur l'importance de réduire ces sources de pollution qui ont un impact non seulement sur la biodiversité et la qualité des eaux, mais aussi sur la santé humaine.

Nos attentes : Des actions de nettoyage des rives du Rhône devraient être organisées régulièrement, par exemple après chaque période de crues, afin de retirer les déchets sur les berges.

Des campagnes de sensibilisation des usagers et usagères des rives du Rhône (et de son bassin versant) doivent être mises en place afin d'éviter tous dépôts de déchets sauvages.

Afin de réduire les flux de déchets arrivant dans le Rhône par le Léman, une augmentation de la fréquence des dégrillages au niveau des réservoirs des barrages est nécessaire, permettant ainsi de sortir les déchets de l'eau avant que ceux-ci ne se fragmentent en morceaux de plus en plus petits et passent par les maillages des grilles.

